

Compte-rendu de la réunion du mercredi 1er octobre 2025

« Réunion des usagers du domaine portuaire communal concédé »

Présents :

- **La Commune** : M. Julien LE MÉTAYER, Maire, Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale-Tourisme-Gestion du Port), M. Jean-Pierre GOUPIL (Adjoint délégué aux travaux_ Urbanisme), M. Christian JACOB, Conseiller Municipal, Christelle BLAI (Service Finances)
- **Le Bureau du port** : M. et Mme Alain et Michelle BARA
- **Les Représentants des usagers** : M. Guy CASTERES, et M. BERNARD
- **Le Représentant de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux intérieures (ANPEI)** : M. Alain VILAINE
- **Les Représentants du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique** : Mme Clotilde GUYOT, et Mme Séverine GUILLLOU
- **Usagers présents** : environ 50 personnes

Absent excusé : M. Philippe MAHERAULT, chargé d'opérations, Services techniques

1. LES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Le Conseil portuaire est une instance de concertation qui se réunit annuellement à l'initiative du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, autorité propriétaire et concédante du Domaine public fluvial de l'Erdre.

Pour Sucé-sur-Erdre les membres sont les suivants :

- Commune :
 - M. Julien LE MÉTAYER, Maire,
 - Mme Isabelle DELANNOY-CORBLIN (Adjointe déléguée à la Vie Locale_ Tourisme_ Gestion du Port),
 - M. Christian JACOB (Conseiller Municipal),
 - Nadège BOUILLON, Directrice Générale des Services,
 - Tatiana DAUMY et Christelle BLAI au titre du service Finances,
 - Philippe MAHERAULT, au titre des Services Techniques.
- Bureau du port : M. et Mme Alain et Michelle BARA (Bretagne Fluviale),
- Représentants des usagers : MM. Guy CASTERES et Claude BERNARD ; M. Alain VILAINE (ANPEI).

2. GESTION DU DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE

Le marché de prestations de services relatif à la gestion du Domaine Portuaire a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de 5 ans (fin au 31/12/2025). Ce marché a été attribué à Bretagne Fluviale.

Une nouvelle consultation a été lancée le 17/09/2025, avec une date de remise des offres fixée au 31/10/2025. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 3 fois 1 an.

Rappel est fait des différentes coordonnées du Bureau du Port :

- Téléphone : 07.71.10.07.35
- Adresse mail : bureauduport@suce-sur-erdre.fr

3. FREQUENTATION DU DOMAINE PORTUAIRE

La fréquentation du Domaine Portuaire marque une légère baisse en 2025. Au 10/09/2025, les recettes ont baissé de 1.6% (En 2024, les chiffres arrêtés au 17/09/2024 étaient de : 97 899€) s'expliquant par une légère baisse de fréquentation (notamment baisse des AOT annuelles, surtout à la Gamotrie et sur corps-mort).

Un tableau de la fréquentation établi par le Bureau du port est présenté et commenté (cf. annexe n°1).

- Au 08/09/2025, sur les 301 places disponibles sur le Domaine Portuaire concédé, il convient de noter que 202 (contre 210 en 2024) sont des abonnements annuels. Il faut noter une hausse des AOT courtes : 35 contre 24 en 2024. Au global, on constate une stabilité des AOT toutes durées confondues (271 contre 270 en 2024).
- Casiers à annexes : 12 places disponibles en aval et 14 en amont. A ce jour, ces casiers sont tous occupés.

- Escales des bateaux à passagers :

Les escales de bateaux professionnels ont beaucoup diminué en 2025, principalement du fait de l'absence d'accostage des Bateaux Nantais.

L'activité des Passagers de Bullops reste conséquente au vu du nombre de jours d'accostage sur le quai Passagers Allée du Vétille au 10/09/2025 (32 contre 39 en 2024).

- Escales Plaisanciers :

Les escales de plus de 48 heures en période hivernale 2025 sont de 11 mois (idem 2024).

Les escales de plus de 48h (de moins de 8 jours) durant la période du 01/04 au 10/09/2025 représentent 49 jours pour 15 bateaux (contre 28 jours pour 9 bateaux).

Les escales de – de 48 heures représentent 210 jours dont 173 jours pour des visiteurs extérieurs (contre 179 jours dont 140 pour des visiteurs extérieurs en 2024).

- Stationnements destinés aux professionnels

Il est mis à disposition, moyennant une contrepartie financière :

- o Bretagne Fluviale : 16 places sur ponton et 5 corps-morts aux Vaux soit 21 places au total
- o Ruban Vert, 20 places sur ponton
- o Lar Boat : 1 place sur ponton visiteurs port aval
- o Les Passagers de Bullops : 1 place sur corps-mort port aval.

4. INSTAURATION D'UNE LISTE D'ATTENTE PAYANTE

Depuis le 1er janvier 2019, la liste d'attente est payante par secteur. Le tarif est de 18 € par année, proratisée en fonction du mois d'inscription

26 (contre 35 en 2024) demandes d'inscriptions ont été réalisées sur 2025.

Actuellement, il reste 16 personnes sur liste d'attente (14 en ponton et 2 en berge).

5. VENTES DES BATEAUX

- Au 10/09/2025, 12 départs en cours d'année ont été constatés (dont 6 ventes de bateaux), contre 6 départs en 2024). Les autres départs sont pour des raisons économiques, pour destruction de bateau, ou autre place trouvée).

6. MISE EN FOURRIERE

- Une mise en fourrière en 2025.
- RAPPEL : il est impératif de s'enregistrer au bureau du port. Un bateau ne peut occuper l'espace public sans autorisation préalable.
-

Concernant la Cambuse, Mme DELANNOY-CORBLIN et M. LE MAIRE rappellent qu'une procédure est en cours, menée par le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique, compétent en matière de la police portuaire. La décision de justice est toujours en attente.

Une procédure de déchéance de propriété a été réalisée par les Ports de Loire-Atlantique à la Gamotrie. Ainsi, la Commune, exploitante du port, est devenue propriétaire de ce bateau, qui est en vente sur le site agorastore.fr (site de ventes aux enchères ouvert aux particuliers, pour les matériels des collectivités).

7. POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET LES OPERATIONS REALISEES EN 2025

- Travaux de remise en état des équipements portuaires pour 73 957.80 €TTC (travaux réalisés suite à diagnostic technique et étude réglementaire).
- Autres travaux : 15 390,13€HT = Installation vidéoprotection Port Centre-Ville
Et installation d'un compteur électrique indépendant sur le quai Bliesransbach : 4 000 €HT (estimation).
- Autres : Fin de l'étude diagnostic PORTS PROPRES = 20 220,00 €TTC _ (NB : Subvention Agence de l'Eau 70% du montant HT soit 11 795,00 €).

M. VILAINE prend la parole pour préciser que certaines échelles ne sont pas positionnées de manière judicieuse. Une concertation avec les usagers aurait été bienvenue.

Pour ce qui concerne la vidéo-protection, un usager demande s'il y a un projet d'installation à la Base Nautique de Mazerolles. Il ajoute avoir été à plusieurs reprises victime de vols sur son bateau. M. LE MAIRE indique que la question est à l'étude car il y a des difficultés techniques.

8. POINT SUR LES ANIMATIONS REALISEES EN 2025

- Rendez-vous de l'Erdre 2025 : environ 140 bateaux accueillis le vendredi soir à Sucé sur Erdre (160, en 2024, 200 en 2023 et 139 bateaux en 2022) _ Succès des navettes lors des RDVE 2025 permettant de passer du Port au Parc G Legoff, surtout le vendredi et le dimanche.
- Pardon de la Batellerie : 18 mai 2025
- Swim for the Planet : 8 mai 2025
- 3 nymphéas flottants installés tout l'été dans le port aval.

- Journées Européennes du Patrimoine 2025 : avec les associations : Erdre Voile Passion, Erdre et Nature, Les Passagers de Bullops, Rowing Club, l'association Vieilles Coques-Vieux Gréments, et une vingtaine de bateaux.

Mme David, Présidente de l'APAPSE, précise que ce sont 550 personnes qui ont pu profiter de balades sur les différents bateaux.

- Stationnement du bateau le Vétile, allée du Vétile.
- Et à venir, le Téléthon télévisé qui aura lieu sur le port du 5 au 7 décembre. Sucé sur Erdre sera ville principale dans le cadre du Téléthon 2025.

M. Bara et M. Hubert précise que le programme d'animations est en cours de préparation, avec notamment un feu d'artifice, qui, a priori, ne nécessitera pas le déplacement des bateaux des pontons.

M. Vilaine et M. Bara lancent un appel aux plaisanciers afin que ceux-ci participent à la parade. M. Vilaine soulève la question de la navigation de nuit qui reste à vérifier. Il ajoute qu'il faudra probablement faire une demande de dérogation et régler la question de l'éclairage des bateaux.

9. PROJETS DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2026

- Projet de reprise de la berge de la Gamotrie
- Projet de réinstallation d'un ponton pêcheur PMR à la Gamotrie
- Etudes préalables à l'extension des pontons usagers ou places en berge en port centre-ville
- Définition d'un plan d'actions et mise en œuvre de certains travaux à réaliser à l'issue du Diagnostic Port Propre (cuve à eaux usées, ...)

=> L'ensemble de ces travaux restent à chiffrer et doivent être soumis à la validation préalable du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique.

Un usager s'interroge sur la localisation du projet d'extension des places en berges. Est-ce que ces places pourront être réalisées au bas de la Turballière ?

M. le Maire répond que si ces projets sont réalisés, ce sera uniquement en Port Centre-Ville, et qu'une extension au bas des coteaux de la Turballière est impossible du fait qu'il n'y a pas de domaine public terrestre et par conséquent pas d'accès aux stationnements.

Mme Delannoy-Corblin précise que tous ces projets de travaux doivent être soumis à l'approbation de l'Inspecteur des Sites et des Ports de Loire-Atlantique, et sous réserves bien entendu des capacités financières de la Commune, exploitante du domaine portuaire.

10. AUTRES PROJETS POUR L'ANNEE 2026

- Le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique a souhaité faire labelliser « PORTS PROPRES » l'ensemble de ses ports.

Aussi, le Port de Sucé sur Erdre s'est engagé dans cette démarche qui se déroule en 5 étapes :

- 1) Étude diagnostic environnemental (*cette étude a été achevée début 2025*)
- 2) Moyens de lutte contre les pollutions chroniques (conteneurs et tri des déchets, pompes à eaux usées, sanitaires, aire de carénage, ...)
- 3) Mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économies d'eau et économie d'énergie
- 4) Formation du personnel portuaire
- 5) Sensibilisation des Usagers du Port

Mme DELANNOY-CORBLIN rappelle que la protection de l'environnement est de la responsabilité de tous. Elle précise que la Ville, sur son Budget Principal, va finir, d'ici fin 2025, de mettre en place des clous « Ici commence

l'Erdre » et récupérateurs macrodéchets dans grilles eaux pluviales. Elle ajoute également qu'il convient à compter de 2026 de chiffrer les actions à mettre en place dans le cadre d'un plan pluriannuel.

- Une enquête de satisfaction va être menée courant du 1^{er} semestre 2026 auprès des usagers du Port. L'objectif est de mieux connaître les usagers du port, leurs besoins et leurs souhaits. Cette enquête sera menée par un jeune sucéen, dans le cadre d'un stage de 1^{ere} année de BTS Tourisme.

11. REDEVANCES ET TARIFS PORTUAIRES POUR L'ANNEE 2026

Il est proposé d'augmenter les tarifs en 2026 de +2%, afin de suivre l'inflation constatée ces 2 dernières années. Pour rappel : les tarifs n'ont pas été augmenté en 2025.

Par ailleurs, il est proposé la proratisation du tarif mensuel dans le cas de la sous-location d'une place usager annuel lorsque celle-ci est libérée pour une durée d'au moins 7 jours. Cela nécessitera une modification du Règlement du Port.

Enfin, il est proposé la création d'une Pénalité Stationnement sur emplacement non autorisé pour bateau de longueur supérieure à 15 m : forfait 250€ + 15€ par jour.

Mme Delannoy-Corblin ne cite pas quel bateau est visé par cette pénalité, mais suggère que tous les usagers présents savent de quoi il s'agit.

Elle rappelle que ces tarifs seront soumis à la Commission Finances et à l'approbation du Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique pour avis, avant délibération du Conseil Municipal.

Pour rappel, en 2025, le tarif escale avait été revu afin de se positionner au niveau des autres ports de l'Erdre. Un tarif pour l'utilisation des « autres pontons et quais » que le quai Passagers Allée Vétille a été créé.

L'Etat des recettes perçues au titre des redevances de stationnement est le suivant :

Recettes 2025 : 96 270.27 € (au 10/09/2025)

Recettes 2024 : 103 463.02

Rappel 2023 : 105 731.38 €

Au 10/09/2025, une très légère baisse de 1,6% par rapport à l'état financier du 17/09/2024 (97 899€). Il conviendra de vérifier à la clôture de l'exercice comptable si cette légère baisse se réalise.

12. PROLONGATION DU CONTRAT DE DSP GESTION DU PORT

Mme DELANNOY-CORBLIN explique que le contrat de Délégation de Service Public (DSP) attribué en 1995 par la Région des Pays de la Loire à la Commune devait prendre fin au 31/12/2025. Finalement, la consultation pour un nouveau contrat de DSP étendu aux 4 ports de l'Erdre (Nantes, Sucé, Nort et Blain) a été déclarée sans suite. Et le Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique a proposé à la Commune de Sucé sur Erdre une prolongation de deux ans, qui doit être validée par avenant.

Un usager demande des éclaircissements afin de distinguer contrat de DSP et marché de Bretagne Fluviale.

M. le Maire répond que Bretagne Fluviale exploite le port pour le compte de la Commune dans le cadre d'un marché public de prestation de services. Commune qui elle-même exploite le Domaine Fluvial Concédé dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Mme GUYOT prend la parole et explique qu'effectivement le contrat de DSP attribué à la Commune prend fin au 31/12/2025. Une consultation a été lancée par les Ports de Loire-Atlantique pour une DSP unique pour les 4 Ports de l'Erdre. Une seule offre a été reçue mais n'a pas été suffisante au plan qualitatif. Malgré une négociation, cette

offre n'a pas été retenue. Et la consultation a été déclarée sans suite. Elle rappelle que le Cahier des Charges a été travaillé avec les Communes, notamment sur le volet des objectifs. Elle précise qu'un cahier des charges de DSP n'est pas aussi précis qu'un Cahier des Charges de marché public car il laisse une certaine liberté au candidat pour répondre aux objectifs fixés.

Mme GUYOT ajoute que la Préfecture de Loire-Atlantique a donné son accord pour un avenant de prorogation de 2 ans pour les ports de Sucé sur Erdre, Nantes et Nort sur Erdre. Un avenant de prorogation de 3 mois a été validé pour Blain. Cet avenant devra être signé avant le 31/12/2025 afin qu'il n'y ait pas de discontinuité du Service Public.

Pendant ce délai, les Ports de LA vont être accompagnés par un Bureau d'Etudes afin de définir le format et le périmètre du futur contrat. Mme GUYOT indique qu'au vu de l'échec de la dernière consultation, ce ne sera pas un contrat unique pour les 4 Ports qui sera retenu. Le nouveau contrat devra comporter un volet environnemental (cf Démarche Port propre), et devra bien répondre aux besoins des usagers. Le constat qu'a fait Sucé sur Erdre, avec des besoins plutôt en ponton et moins sur corps-morts, est largement partagé sur les autres ports.

Un usager souligne que le Port de Sucé sur Erdre est de son point de vue bien géré, et engage les ports de Loire-Atlantique à conserver ce mode de fonctionnement.

Mme GUYOT expose que la Commune de Sucé sur Erdre dispose d'un Budget Principal et d'un Budget Annexe Port. Ce dernier étant abondé par le Budget Principal afin de parvenir à l'équilibre.

M. le Maire réplique que, hors très grosses opérations d'aménagement, le Budget Port est excédentaire, et n'est pas abondé par le Budget Ville.

Mme GUYOT reprend la parole et expose que l'objectif du prochain contrat de gestion des ports fluviaux est de permettre un nouveau virage, d'être innovant, par exemple avec un contrat par port en optimisant ou en mutualisant certains services. Elle ajoute que par expérience sur les ports maritimes, la mutualisation est bénéfique.

Un usager demande pourquoi les Ports de Loire-Atlantique n'ont pas consulté les usagers qui ont l'expérience et des idées.

Mme GUYOT indique qu'une concertation a eu lieu avec les Communes notamment. Une concertation élargie pourra être envisagée dans le cadre de la nouvelle consultation. Elle précise cependant que concertation ne veut pas dire tenir compte de tous les avis des usagers. Des choix pourront être faits par les élus des Ports de Loire-Atlantique sans tenir compte de certains avis notamment sur les volets économiques et financiers.

Elle rappelle que la Présidente des Ports de Loire-Atlantique a rencontré les usagers et entendu leurs inquiétudes. Elle précise également que les Services des Ports de Loire-Atlantique vont aller voir de quelles manières sont gérés les ports fluviaux hors du territoire départemental.

Un usager revient sur la question du ponton de la Gamotrie. Il précise que ce ponton date des années 1960 et que c'était bien à la base un ponton permettant d'accoster.

Mme Delannoy-Corblin précise que la réglementation s'est considérablement durcie, et que ce ponton de ce fait n'était plus depuis longtemps un ponton d'accostage. Le besoin est bien identifié aujourd'hui : il s'agit d'un ponton pêcheur PMR, permettant l'accostage temporaire.

13. PRESENTATION DE L'APAPSE

Mme Delannoy-Corblin donne la parole à Mme DAVID, Présidente de l'APAPSE, qui présente cette nouvelle association, l'Amicale des Plaisanciers et des Amis du Port de Sucé sur Erdre.

Mme DAVID indique que l'APAPSE a été créée en juin 2025, et compte plus de 60 adhérents. A la base, il s'agissait d'un collectif créé pour lutter contre le projet de contrat unique pour la gestion des 4 ports fluviaux. Ce collectif n'ayant pas d'existence juridique, il a été choisi d'officialiser les choses. Mme DAVID ajoute que l'APAPSE se porte tout à fait volontaire pour s'engager dans une démarche de concertation avec Les Ports de Loire-Atlantique, dans le cadre de la réflexion sur le prochain contrat.

Mme GUYOT revient sur le formalisme d'un contrat de Délégation de Service Public : la rédaction du cahier des charges doit être suffisamment souple pour laisser liberté aux candidats sur les modalités de réponse au vu d'objectifs fixés par le Délégrant.

Mme DAVID ajoute sur le sujet des 48 heures gratuites par mois, que certains visiteurs arrivent tard et repartent tôt, évitant ainsi de payer une escale, mais bénéficient cependant de l'électricité et de l'eau.

Mme Delannoy-Corblin répond que les Services étudient la question des consommations électriques et étudient les possibilités techniques et financières de mettre en place a minima dans un premier temps une borne sur le ponton visiteurs permettant d'accéder à l'électricité et à l'eau sur paiement par carte bancaire. Mme GUILLLOU des Ports de Loire-Atlantique précise que ce sont des investissements conséquents.

L'ordre du jour étant terminé, M. le Maire et Mme Delannoy-Corblin proposent aux usagers de prendre un verre avant de quitter la salle.